

Vivre au Congo

Le site des expatriés francophones au Congo

Démarches administratives

Inscription au consulat



Une fois installé(e)s au Congo, si vous êtes de **nationalité française**, pensez à vous inscrire au Consulat sur le **Registre des français établis hors de France**.

Cette formalité se concrétise par un enregistrement de votre identité, de votre adresse, de vos souhaits en matière électorale, de votre position militaire, etc. A l'issue de celle-ci, une **carte consulaire** vous est délivrée.

L'**inscription au registre** est gratuite et offre de nombreux avantages, elle vous permet :



- D'accomplir facilement certaines formalités administratives et de bénéficier de tarifs préférentiels
- D'accéder à certaines procédures ou prestations liés à la résidence à l'étranger
- De recevoir des informations du Consulat
- De bénéficier des achats en détaxe et de faciliter les contrôles douaniers lors de votre passage en France

Elle permet au Consulat :

- De vous connaître, vous localiser et vous dénombrier
- De faciliter la protection consulaire en matière de sûreté et de sécurité
- D'établir et de mettre à jour le plan de sécurité

À l'occasion de votre inscription, vous serez informé(e)s des coordonnées de votre **chef d'îlot**, responsable de votre évacuation en cas d'urgence. Pensez à rentrer en contact avec lui et à garder ses coordonnées à portée de main.

Pour les **autres nationalités**, nous vous conseillons de vous adresser au **consulat de votre pays d'origine** pour connaître les démarches d'inscription consulaire.

Ambassade de France à Brazzaville :

Rue Alfassa - Tél. (+242) 05 361 24 06

[Ambassade de France](#)

Consulat à Pointe Noire :

4 Allée de Makimba - Tél. : (+ 242) 06.621.02.02 ou (+ 242) 06.621.03.03

Numéro d'urgence : (00 242) 06.636.18.77

[Consulat de France](#)